



**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MARDI 27 DECEMBRE 2016**

L'an deux mille seize, le 27 décembre à dix sept heures cinquante minutes, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué pour une séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Georges ROUVIER, Maire.

Présents : M. Georges ROUVIER, Mme Dominique BARBA, M. Daniel MUNTER, M. Louis MACHUEL, M. Olivier CORDOLEANI, M. Christian LUQUE.

Absents excusés avec pouvoir : M. Jean-Marc MILESI donne pouvoir à M. Georges ROUVIER
Mme Laure BERDUGO donne pouvoir à M. Louis MACHUEL – M. Jean Luc CABASSON donne pouvoir à M. Christian LUQUE – Madame Irma MONACO donne pouvoir à M. Daniel MUNTER

Absent : M. Bruno GERTOSIO-DEPIERRE

Secrétaire de séance : M. Louis MACHUEL

Nombre de membres en exercice : **11** Nombre de membres présents : **6** Nombre de suffrages exprimés : **10**
Pour : **06** Contre : **0** Abstention : **04**

Modification du tableau des effectifs

Monsieur le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34,

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services, le tableau des avancements de grade et l'avis de la CAP

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

La suppression de l'emploi d'adjoint administrative 1ere classe, et la création d'un emploi d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe échelon 8 à temps complet de catégorie C au sein de la mairie de Châteaudouble à compter du 1^{er} janvier 2017

De modifier le tableau des emplois, comme suit à compter du 1^{er} janvier 2017.

SERVICE ADMINISTRATIF de la COMMUNE

DESIGNATION	GRADE	CATEGO.	ANCIEN EFFECTIF	NOUVEL EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE
Agent polyvalent des services administratifs	Adjointe Administrative Principale 2 ^{ème} Classe	C	0	1	A TEMPS COMPLET 35H EURES
Agent polyvalent des services administratifs	Adjointe Administrative 1 ^{ère} Classe	C	1	0	A TEMPS COMPLET 35H EURES
Agent polyvalent des services administratifs	Adjointe Administrative 2 ^{ème} Classe	C	1	1	A TEMPS NON COMPLET 28 HEURES
Agent polyvalent des services administratifs	Adjointe Administrative 2 ^{ème} Classe	C	1	1	A TEMPS NON COMPLET 26 HEURES
Agent polyvalent des services administratifs	Adjointe Administrative Principal 1 ^{ère} Classe	C	1	1	A TEMPS NON COMPLET 10 HEURES

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à 6 voix pour et 4 abstentions :

✚ **ADOpte** ce nouveau tableau des effectifs.

Délibération certifiée exécutoire
 avant transmission en préfecture
 sous la responsabilité de Monsieur le Maire
 Conformément aux dispositions de la loi du 2 Mars 1982
 Transmise le au représentant de l'Etat
 Réception en Sous Préfecture le 2016
 Commune de Châteaudouble, affiché le

Le Maire
 Georges ROUVIER



Conformément au Code de justice Administrative, un délai de deux mois est ouvert à partir de la notification ou de la publication de la présente délibération pour contester celle-ci devant la juridiction administrative territorialement compétente. Dans ce même délai, la présente délibération peut être contestée devant l'autorité dont elle émane par l'exercice d'un recours gracieux. Ce recours suspend le délai de recours contentieux jusqu'à la réponse de ladite autorité ; le silence gardé pendant plus de deux mois valant rejet.